Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260522-2026_05_01-DE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14
Date de la convocation		
18 mai 2026		
AFFICHAGE/PUBLICATION (en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
29 mai 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Séance du vendredi 22 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GUÉGUIN, Maire.

Présents : M. GUÉGUIN Patrick, Mme TEMPLON Patricia, M. MAUDIEU Maxime, Mme VEILLARD Sylvie, M. MESSÉ Marcel, Mme LE GOFF Patricia, M LERETRIF Etienne, Mme COLASSE Elodie, Mme LECHAT Karine, M. GUIET Mathieu, M. DIGUET Xavier.

Absents excusés : M. LANCELOT Camille, Mme MARTIN Julie, Mme Annick LION, M. COLLERAIS Thierry.

Procurations : M. LANCELOT Camille à M. MAUDIEU Maxime, Mme Julie MARTIN à Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick à Mme TEMPLON Patricia.

Secrétaire de séance : Mme LECHAT Karine.

2026.05.01 – Création d'un poste au grade de rédacteur et cadre d'emplois des rédacteurs

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 332-8 2° relatif aux contrats conclus pour répondre à des besoins permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, L332-13 relatif au remplacement temporaire d'un agent et l'article L. 332-14 relatif à la vacance d'emploi non pourvue par un titulaire, L352-4 relatif aux personnes en situation de handicap ;

Il vous est proposé la création du poste suivant :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260522-2026_05_01-DE

MONTREUIL SOUS-PÉROUSE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

Séance du vendredi 22 mai 2026

Service / Direction	Création d'un poste de :	Nbre de poste	Durée Hebdom adaire	À compter du :	**Rémunérat°**	**En contrepartie, il sera proposé, au prochain C.T., la suppression d'un poste de :**	Motif
Service Finance : Budget, comptabilité, marché public, ressources humaines	Grade rédacteur + cadre d'emplois des rédacteurs	1	35h/35	01/07/2026	En fonction du grade de recrutement	Adjoint administratif principal 1ère classe 35h/35	Elargissement des grades dans le cadre d'un recrutement suite à une démission

Ce poste sera pourvu par voie statutaire, ou à défaut par voie contractuelle, en référence aux articles du code général de la fonction publique susmentionnés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 22 mai 2026
Le Maire, M. Patrick GUÉGUIN